



Nouvelle tarification en vigueur le 1^{er} avril 2015

Le 2 décembre dernier, dans le cadre d'une mise à jour économique, le gouvernement Couillard a annoncé des changements à diverses taxes. La taxe sur l'assurance automobile, par exemple, est passée de 5 % à 9 % le 1^{er} janvier dernier.

Nos primes d'assurance collective (maladie, dentaire, invalidité et vie) sont également soumises à une nouvelle taxe. Rappelons que ces primes sont constituées en majeure partie, environ à 88 %, de remboursements aux membres sous forme de prestations, mais elles comportent aussi divers frais, dont des taxes que *La Capitale* doit verser au gouvernement. Ce sont précisément ces taxes qui ont augmenté en décembre dernier, augmentation « temporaire », nous promet le gouvernement Couillard. Elles devraient s'estomper en partie à partir du 1^{er} avril 2017, pour revenir à leur niveau actuel, le 1^{er} avril 2019. Ce sera un dossier à suivre...

En raison de cette mesure exceptionnelle, *La Capitale* se voit contrainte de revoir la tarification de tous les régimes d'assurance collective. Le CFARR a donc pris la décision d'augmenter les primes à compter du 1^{er} avril 2015, même si l'augmentation a pris effet au lendemain de la mise à jour économique, soit le 3 décembre dernier. L'augmentation ne couvre donc pas la facture qui s'accumule depuis cette date. Ces montants seront pris en compte lors du prochain renouvellement, et traités lors de la RSA de l'automne prochain. L'augmentation moyenne de l'ensemble des primes est de 1,28 %.

En taxant davantage les compagnies d'assurance, ce sont finalement les assurés que le gouvernement taxe encore. Une autre mesure d'austérité du gouvernement libéral !

La tarification des différentes protections applicables au 1^{er} avril 2015 est disponible en ligne à l'adresse suivante :

http://www.fneeq.qc.ca/fr/comites/assurances/Assurances_collectives/Nouvelle-tarification-avril-2015-1008.pdf

Si vous désirez simuler l'effet des changements aux protections sur votre prime, vous pouvez utiliser le calculateur de primes disponible en ligne à l'adresse suivante :

http://www.fneeq.qc.ca/fr/comites/assurances/Assurances_collectives/Calculateur-cout-assurances_-1er-avril-2015.xlsx